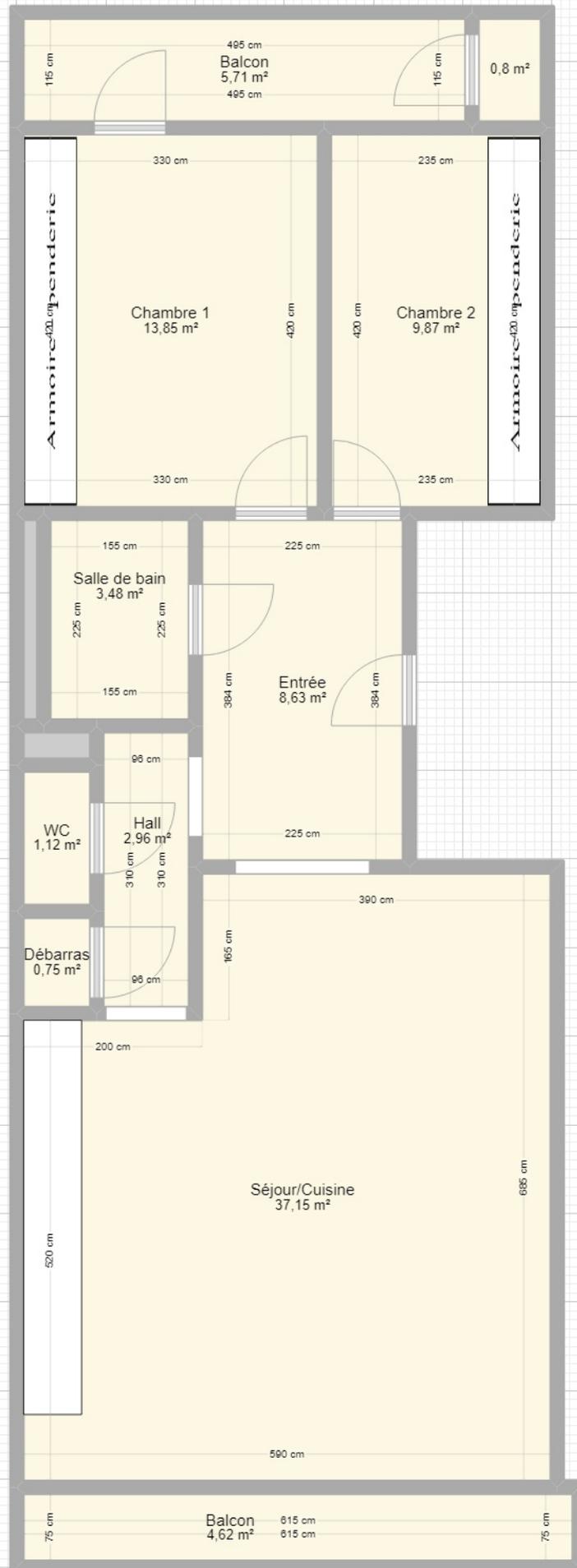


Quai Orban 34-31



Plan fourni à titre indicatif.



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20230911021141
Établi le : 11/09/2023
Validité maximale : 11/09/2033



Logement certifié

Rue : Quai Orban n° : 34 boîte : 0031

CP : 4020 Localité : Liège

Certifié comme : **Appartement**

Date de construction : Inconnue

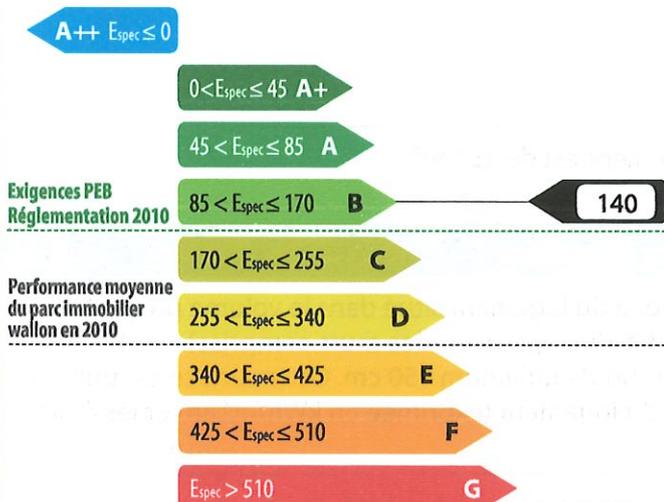


Performance énergétique

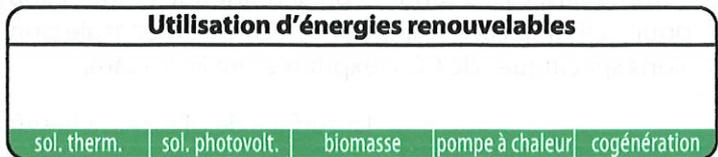
La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **11 306 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : **81 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **140 kWh/m².an**



Indicateurs spécifiques



Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01728

Nom / Prénom : ROUFOSSE Jean-Charles

Adresse : Rue des écoles

n° : 13

CP : 4970 Localité : Stavelot

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16-sept.-2019. Version du logiciel de calcul 4.0.1.

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

Résultat des données cadastrales

Identification et droits du propriétaire(s)

PROPRIÉTAIRE

DROIT

Informations cadastrales / patrimoniales

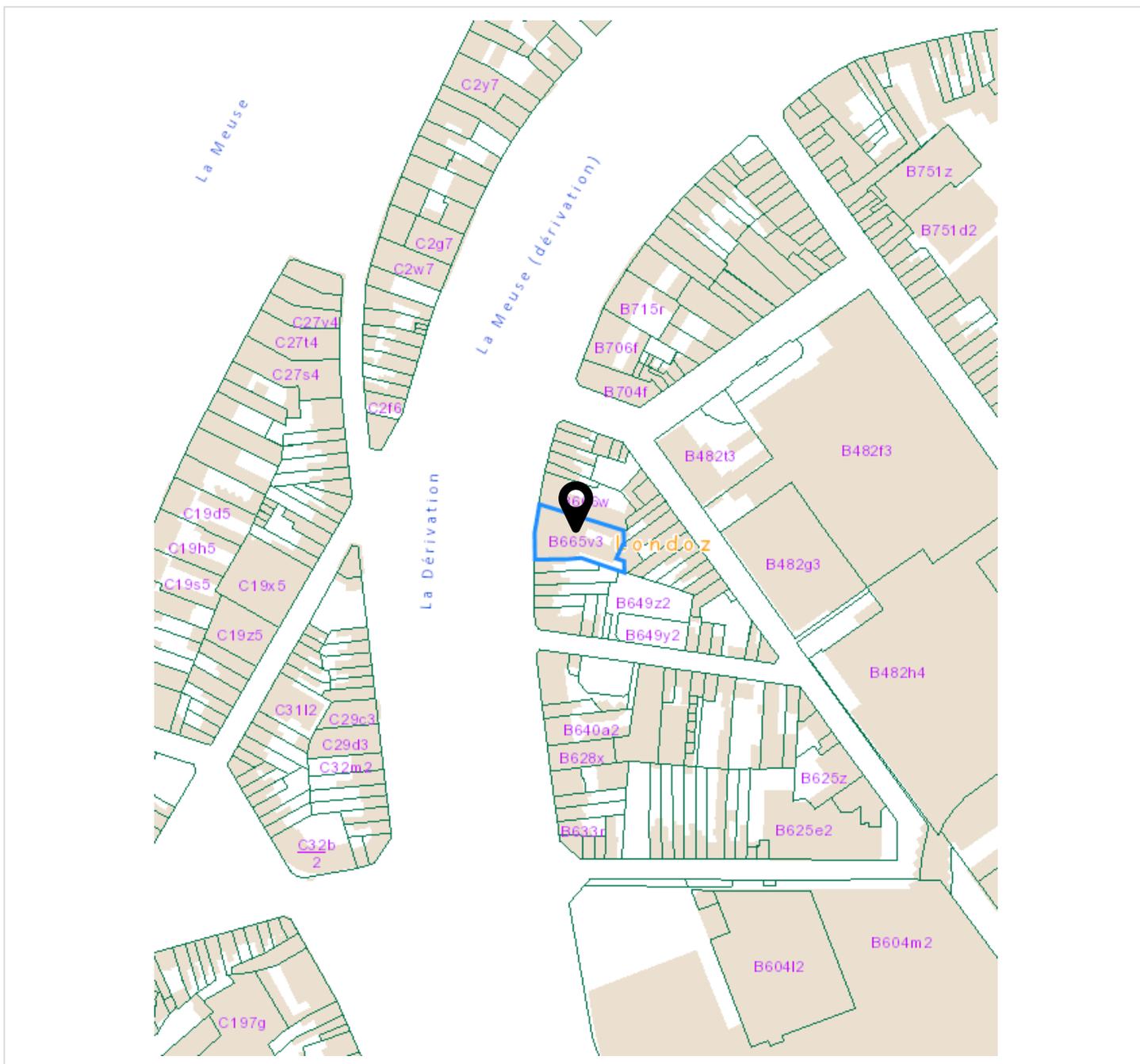
62817

LIEGE 17 DIV
QUAI ORBAN 34

État: Cadastéré

Année de l'achèvement de la construction: 1972

SECTION NUMÉRO DE LA PARCELLE	PARTITION	NATURE DÉTAILS	SITUATION	SURFACE TAXABLE	P/W	CLASSIFICATION RC/HA	CODE RC	RC	FIN DISPENSE
B665/00V3	P0008	ENTITÉ PRIV.# AP03 A3/C/C22- E17 <i>Appartement, 3e étage, au centre avec les dépendances: cave, n° 22 et emplacement, n° 17</i>	QUAI ORBAN 34	0ca			2F	1105€	



Cette information est le résultat d'une recherche exécutée le 06-09-2023 15:22 et a coûté 7.59 euros (TVA incluse).

Verslag van onderzoek / Rapport de contrôle

Verslagnummer: N° de rapport:	121/2021/10/1/6	Datum van bezoek: Date de visite:	1/10/2021
Opdrachtgever: Donneur d'ordre:	Quai Orban 34 - 4020 LIEGE	IK: CI:	
Distributienetbeheerder: Gestionnaire de réseau:	Ores	Nr teller: N° compteur: Nr teller nachttarief: N° compteur tarif de nuit:	15AG3100262009 / / /
Plaats van het onderzoek: Lieu du contrôle:	Quai Orban 34/31 bus +3 - 4020 LIEGE	EAN-nr: N° EAN:	541449020710435124
Eigenaar: Propriétaire:	Quai Orban 34 - 4020 LIEGE	BTW/TVA:	
Installateur:	Diop Fatoumata		
Gebruikte interne procedure: Procédure interne utilisée:	F-ELS271/APP1 (Contrôle périodique de 1 appartement)		

Beschrijving van de gecontroleerde installatie / description de l'installation contrôlée:

Aard van onderzoek: AREI / Genre de contrôle: RGIE Art. hh: Huishoudelijk / Domestique
Art. onderzoek: Controlebezoek (6.5) / Visite de contrôle (6.5)
Afwijkingen toegepast van / Application de dérogations du: 8.2.2

Onderzoek: / Contrôle: Appartement troisième étage

Netspanning / Tension de réseau:	Meter / Bord verbinding / Liaison compteur-tableau:	Max. beveiliging / Protection max.:			
3N400V	4 x 10 mm ² VVB	40A			
Aardelektrode / Electrode de terre:	Pen/Piquets	Aantal verdeelborden / Nombre de tableaux:			
29 Ohm	Isolatie / Isolement:	2			
	165.3 MOhm				
Differentieelschakelaars/Interrupteurs différentiels:	Aantal eindstroombanen en reservekringen / Nombre de circuits terminaux avec réserve comprise: 12				
In(A)	Δ In (mA)	Type	Eindstromenbanen / terminaux	TestΔIn	1.ΔIn
40A	300mA	A/s	TOUS, au TD acve	OK	OK
40A	30mA	A/s	circuits I à O	OK	OK
Visueel nazicht Algemeen: Contrôle visuel général:	OK	Rechtstreekse aanraking: Contact direct:	OK	Onrechtstreekse aanraking: Contact indirect:	OK
Aansluitingen: Raccordements:	OK	Equipotentiale verbindingen: Liaisons équipotielles:	OK	Beschermingsgeleiders: Conducteurs de protection:	NVT

Inbreuken / Infractions:

Bijkomende inbreuken / Infractions supplémentaires:

Opmerkingen / Remarques:

Nota's / Notes:

- Het onderzoek beperkt zich tot de makkelijk bereikbare en zichtbare delen van de installatie en sluit verborgen delen zoals nissen, valse plafonds en dergelijke, uit. /
Le contrôle se limite aux parties facilement accessibles et visibles de l'installation et exclut les parties cachées telles que les niches, les faux plafonds et autres.
-récepteurs non placés ce jour



Les données personnelles confiées dans la présente offre le sont dans le respect du R.G.P.D. et des obligations légales. Les données communiquées le sont en vue de présenter une proposition complète au vendeur afin qu'il puisse apprécier votre offre. En cas d'acceptation, elles peuvent être transmises aux tiers qui doivent intervenir directement ou indirectement dans le déroulement de la vente (certificateur P.E.B., Notaires,...). Toutes les informations utiles sur la conservation de droit d'accès, de réception, d'effacement, de regard de correction, de portabilité, et de modification de données personnelles confiées peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.immodt.be ou obtenues sur simple demande en format papier.

**IMMOBILIERE DOMINIQUE
TAVOLIERI srl**

Boulevard Frère Orban, 2 – 4000 Liège

Tél. : 04 232 07 00

idt@immodt.be – www.immodt.be

Agent Immobilier agréé I.P.I : 104363

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné domicilié,
..... déclare par la présente faire une offre ferme et irrévocable d'achat pour le bien repris ci-dessous :

Un appartement avec un parking situé Résidence VIVALDI, quai Orban, 34/031 à 4020 Liège, repris au cadastre sous A3/C/C22/E17 - Revenu Cadastral : 1.105 € - au prix ferme de....., hors droit d'enregistrement et honoraires notariaux, dans l'état où il se trouve, bien connu de ma part pour l'avoir visité. PEB : C – 245 kWh/m².an.

La présente promesse d'achat est valable jusqu'au prochain àh et sera confirmé par un compromis de vente.

Cette promesse d'achat doit être rendue ratifiée par les propriétaires pour accord avec échéance du délai de validité mentionné ci-dessus.

Cette promesse d'achat ne vaudra vente et deviendra irréversible qu'après signature, par les parties, du compromis de vente reprenant toutes les clauses essentielles du contrat.

Une garantie de 5% sera versée dans les sept jours de la signature du compromis de vente éventuel.

La vente est soumise aux conditions habituelles en matière de vente d'immeuble ou d'appartement, à savoir que le bien vendu est :

- Pour quitte et libre de charges hypothécaires quelconques, sous les garanties ordinaires de fait et droit.
- Sans garantie de mitoyennetés.

CONDITIONS SUSPENSIVES

La vente est soumise aux conditions suivantes :

- La régularité urbanistique du bien vendu
- La liberté hypothécaire du bien vendu

(biffer la mention inutile)

- *La présente promesse est faite sous la condition suspensive d'obtention d'un crédit hypothécaire d'un montant de €. Pour l'obtention de ce crédit, le soussigné dispose d'un délai de **quatre semaines** à partir de la signature du compromis de vente.*
- *La présente promesse d'achat n'est pas faite sous la condition suspensive d'octroi aux soussignés d'un crédit.*

Si la(les) condition(s) suspensives(s) n'est (ne sont) pas réalisée(s) dans ce délai, la vente sera considérée comme nulle et non avenue, les parties seront libérées de leurs engagements, sans indemnité.

En cas d'acceptation de la promesse d'achat, les parties s'engagent à signer un compromis de vente dans les quinze jours, à passer l'acte authentique d'achat et payer le prix de vente dans un délai de quatre mois à compter de la signature du compromis de vente.

Le soussigné a désigné pour la signature l'acte la Notaireà.....

L'agent immobilier s'engage à transmettre la promesse d'achat au propriétaire dans les meilleurs délais, ce dernier restant seul décisionnaire.

L'agent immobilier signe la promesse d'achat pour accusé de réception, **non pour acceptation**, et s'engage à la transmettre au propriétaire dans les meilleurs délais, ce dernier restant seul décisionnaire.

Fait à.....,le.....

Signatures précédées de la mention manuscrite : « **Lu et approuvé** »

Le soussigné,

Le propriétaire-vendeur,

Date.....

Date.....

L'Agent Immobilier,

Date.....